

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 05 juin 2023

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 09 juin 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.1-023/2023 : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DES SERVICES EN CŒUR DE VILLAGE

✓ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

La Commune de Norroy-Le-Veneur a décidé de lancer un concours en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison des services en cœur de village.

Lors de la première phase du concours, 20 candidatures ont été réceptionnées dans les délais. Lors de la réunion du 11/01/2023, le jury a choisi trois candidats admis à présenter une offre.

Par la suite, le jury s'est à nouveau réuni le 13/04/2023 afin d'émettre un avis sur les prestations et de proposer le lauréat du concours. Madame le Maire a décidé de suivre l'avis du jury.

L'équipe représentée par l'agence d'architecture ARCHITECTES BACK CACLIN STUDIO a donc été retenue en tant que lauréate du concours. Celle-ci a été invitée en entretien le 15/05/2023 à 15h00 pour négociation et réponses aux questions des membres de la Commune.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le programme architectural ;

VU le procès-verbal du jury réuni le 11/01/2023 et ses annexes ;

VU la décision de Madame la Présidente après avis du jury et levée de l'anonymat, en date du 13/04/2023 ;

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20230612-2023DEL023-DE
Reçu le 19/06/2023



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

CONSIDÉRANT que la proposition technique et financière de l'équipe lauréate, représentée par Monsieur Yann CACLIN de l'agence d'architecture ARCHITECTES BACK CACLIN STUDIO (119 Grand'Rue 54000 NANCY – Tél. : 03.83.32.77.71 / SIRET : 513 865 964 00029) , répond le mieux aux attentes de la Commune, il est proposé de retenir cette équipe et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les montants suivants :

✓ Montant prévisionnel des travaux	1 640 000,00 € HT
✓ Montant de rémunération provisoire (total hors PSE)	214 840,00 € HT
✓ Taux de rémunération globale (hors PSE)	Taux : 13,10 %
✓ PSE 1 OPC pour un montant de	24 600,00 € HT
✓ PSE 2 DIAG REL pour un montant de	4 100,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à signer et à exécuter le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la création d'une maison des services en cœur de village et tous les documents qui en découlent, dont les avenants, avec l'équipe constituée comme suit :

Mandataire :

ARCHITECTURES BACK CACLIN STUDIO
119, Grand'Rue 54000 NANCY
Tél. : 03.83.32.77.71
Mél. : contact@abc-studio.net
SIRET : 513 865 964 00029

Cotraitants :

- **SA TRIGO**
14, rue du Saulnois 54520 LAXOU
Tél. : 03.83.93.35.35
Mél. : bet.trigo@orange.fr
SIRET : 444 275 853 00042
- **VENATHEC SAS**
23, boulevard de l'Europe 54503 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Tél. : 03.83.56.02.25
Mél. : contact@venathec.com
SIRET : 423 893 296 00016

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 13 juin 2023
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20230612-2023DEL023-DE
Reçu le 19/06/2023

